

Téléthon 2024/2025 - Le Cavalier Rouge - L'important c'est les dons

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs de Clamart-Meudon, « Le Cavalier Rouge », organise un tournoi d'échecs le 30 novembre 2024 à la Maison des associations, 13 bis rue de Bièvres 92140 CLAMART.

Ce tournoi à cadence rapide est homologué FFE avec le numéro 65417.

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés A ou B.

Article 2 : Règles du Jeu et Appariements

Les Règles du Jeu sont celles qui ont été adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) en août 2022. Ces Règles du Jeu entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

L'article A.5 de l'annexe aux Règles du jeu Rapide s'applique dans ce tournoi.

Pour le premier coup illégal achevé (une fois que le joueur ou la joueuse a appuyé sur la pendule), l'arbitre donne une minute supplémentaire à son adversaire. Pour le second coup illégal achevé, l'arbitre déclare la partie perdue. Toutefois, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater son roi par aucune suite de coups légaux.

Les appariements se font au Système Suisse accéléré (Système de Haley).

Départages :

1/ Buchholz tronqué (1 partie)

2/ Cumulatif

3/ Performance

Ils sont réalisés avec le logiciel Papi (version 3.3.8 ou plus récente).

Article 3 : Caractéristiques et Horaires

7 rondes

Cadence : 15 minutes par joueur ou joueuse.

Vérification des licences : 12H00 à 12H45

Ronde 1 à 13h

Remise des Coupes et médailles vers 18h.

Article 4 : Inscriptions

Droits d'inscription : 0 €

Article 5 : Rappels

Les appareils électroniques (téléphones, montres connectées, ...) doivent être éteints.

Il est interdit de blitzer dans la salle de jeu.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle de jeu.

Article 6 :

Tous les participant(e)s s'engagent à respecter la Charte des joueurs et des joueuses de la FFE et ce présent Règlement Intérieur.

L'arbitre

Raymond Tran

L'organisateur

Luc Riou